

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 23 (1894)
Heft: 6

Rubrik: Correspondance

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

18. L'institutrice cherchera sans doute à former de bonnes ouvrières au point de vue de la dextérité, mais elle tendra aussi à développer le goût du travail, la sûreté du coup d'œil, le sentiment du beau.

19. Elle attirera l'attention des élèves sur les jouissances que peut procurer le travail, tant sous le rapport moral que matériel.

20. Pour atteindre le but désiré, il faudra beaucoup de patience, de travail et de dévouement, que l'institutrice puisera dans son amour pour l'enfance et dans l'espérance de la couronne immortelle promise à ceux qui se dévouent pour leurs semblables.

Romont, le 19 avril 1894.

Louise BORGHINI, *institutrice*.

CORRESPONDANCE

Conférence pédagogique

Monsieur le Rédacteur,

Au début du semestre d'été, les instituteurs et les institutrices du IV^e arrondissement se sont réunis en conférence officielle, à Fribourg, sous la présidence de M. Perriard, inspecteur scolaire.

A 9 heures précises, la séance s'ouvre par la prière d'usage.

Dans son discours de bienvenue, M. l'Inspecteur nous exprime la joie qu'il a de se retrouver au milieu de nous, de présider nos modestes réunions qui doivent nous procurer à tous les mêmes jouissances, etc.

La conférence est honorée de la présence de M. le chanoine Morel, Inspecteur scolaire et M. Gremaud, Administrateur du dépôt central du matériel et des fournitures scolaires.

Nous passons immédiatement à l'ordre du jour, qui est le suivant :

1^o Rapports et communications ; 2^o Rapport général sur l'hygiène ; 3^o Discussion sur les modifications à apporter au Règlement général ; 4^o Divers ; 5^o Déclamations ; 6^o Visite à l'exposition scolaire ; 7^o Dîner.

M. l'Inspecteur nous rappelle que cette année, la réunion générale aura lieu à Romont ; il nous invite à y prendre part et tient beaucoup à ce que le district soit bien représenté.

M. le Président se propose de faire un tableau aussi complet que possible de ses visites officielles du printemps. Ce tableau, nous dit-il, ne sera point imaginaire, il sera l'écho des observations faites dans vos écoles et chacun d'entre vous y trouvera son profit. Je ferai une revue rapide de toutes les branches du programme scolaire.

Education, tenue et politesse. Généralement mon rapport accuse de bonnes notes ; cependant certaines écoles négligent le côté éducatif ; ce point-là ne paraît pas préoccuper beaucoup certains membres du corps enseignant. Pourtant lors même que le maître aurait réussi à faire progresser ses élèves, sa tâche n'est pas entièrement remplie ; il lui reste à former le caractère et le cœur de ses élèves. La politesse laisse un peu à désirer. On n'est pas précisément grossier, mais on manque de savoir-vivre, et les règles élémentaires de la bienséance sont, parfois méconnues. En un mot, on est fribourgeois et ces défauts, si l'on peut les appeler ainsi, que l'on remarque chez l'écolier, se constatent aussi au service militaire, où quelquefois

l'on ne sait pas se présenter, où l'on ne sait pas s'excuser d'une faute lors même qu'elle vous serait imputée à tort. Sur ce terrain-là, il y a encore du chemin à faire. Je n'entends pas parler, nous dit M. l'Inspecteur, d'une politesse d'étiquette, superficielle ou affectée, mais de cette politesse qui vient du cœur; c'est-à-dire de la vraie civilité chrétienne.

Discipline. Bien que la Loi et le Règlement nous arment suffisamment pour faire respecter notre autorité, certains maîtres usent de procédés absolument interdits.

Développement intellectuel. Le concours du maître et des élèves est d'une indispensable nécessité pour arriver à un bon résultat. Cependant, l'aptitude seule de celui-là, compte déjà pour beaucoup. La maxime pédagogique *les bons maîtres font les bonnes écoles* n'a jamais menti. N'a-t-il pas suffi à un bon maître de quelques mois pour relever une école qui languissait et se traînait péniblement dans la routine?

Histoire-Sainte. Les résultats sont généralement bons. Les enfants aiment les récits bibliques, qui, du reste, peuvent se prêter à divers exercices de langue. Quelques maîtres veulent tout apprendre la même année : c'est là une erreur. J'engage, nous dit M. l'Inspecteur, à scinder notre programme en prenant une année l'Ancien-Testament et une autre année le Nouveau-Testament.

Lecture et compte rendu Ici, le tableau n'est pas d'une netteté parfaite; il y a, par-ci, par-là, des ombres. Dans les bonnes écoles, nous dit M. le Président, les élèves peuvent lire au bout d'une année; dans d'autres — ce ne sont certes pas les meilleures — il faut 18 à 20 mois. Les enfants languissent des semaines, voire même des mois, devant le même tableau. Je veux bien faire la part des circonstances : élèves peu doués, levées malheureuses, enfants nés de parents ignares dont l'ignorance est héréditaire; mais sauf ces cas et d'autres analogues, pourquoi ne peut-on pas faire là ce qui a lieu dans la plupart des autres écoles. Les bons régents travaillent toute l'année, non pas seulement pendant le semestre d'hiver ou aux approches de l'examen. Pendant l'été, tout particulièrement, on peut faire avancer les petits; c'est d'ailleurs la saison où les jeunes maîtres doivent faire l'apprentissage complet de leur profession, et cela sous tous les rapports.

Pour la lecture, on a réuni les deux cours, supérieur et moyen; généralement on s'en trouve bien. La lecture expressive et intelligente a gagné. Quelques instituteurs savent bien employer les livres de lecture; j'ai constaté même avec plaisir que quelques-uns faisaient, dans leurs manuels, des annotations qui leur sont certainement très utiles dans les leçons. Il n'est pas à dire pourtant que ceux qui font autrement, en préparant, par exemple, leurs leçons dans un cahier spécial, ne donnent pas un enseignement méthodique.

La *récitation* a gagné; elle est généralement bien sentie. Par récitation, j'entends réciter avec intelligence et expression, avec explication du sens des mots et de la texture des phrases.

Grammaire et orthographe. Ils sont vieux ces deux mots et ils ont déjà fait gémir bien des maîtres. En effet, ces deux branches d'étude ne s'apprennent pas toutes seules, car elles recèlent de réelles difficultés. Aussi bien devons-nous l'aborder dès le début. Dès que l'enfant sait lire, on lui fera écrire des mots ayant un sens et que l'on aura préalablement écrit au tableau noir. Exemple : le bon Dieu, ma bonne mère, un petit garçon, la maison d'école, etc. Succès-

sivement et à mesure que les facultés de l'élève se développeront, on lui fera distinguer et relever les noms, les adjectifs figurant dans un texte donné. Pour éviter les copies machinales, faisons épeler les mots qui ont été copiés. Pour ces leçons, comme d'ailleurs pour toutes celles qui réclament des efforts d'intelligence, amenons l'enfant à faire appel à toutes ses facultés.

L'Analyse logique, ou la distinction des propositions n'est pas enseignée partout, lors même qu'elle est prévue par notre programme scolaire.

Composition. Cette branche est le criterium de l'enseignement. Peu importe les règles employées et les méthodes suivies, il faut qu'au cours supérieur on puisse écrire une lettre correctement au triple point de vue de l'écriture, de la rédaction et de l'orthographe. Dans mes examens, les travaux écrits comptent pour les trois quarts. C'est dire l'importance de ceux-ci. Vous avez, sans doute, tous remarqué qu'un bon travail écrit a bien souvent comblé les lacunes des épreuves orales. Je vous engage donc à déployer tous vos efforts dans cette partie de votre enseignement. Les exercices d'imitation sont particulièrement à recommander. En effet, n'apprenons-nous pas tout par l'imitation : le peintre se perfectionne en imitant les tableaux des grands maîtres ; à l'école l'élève imitera ce qu'il a lu ou copié.

M. l'Inspecteur a exposé au tableau noir un « Plan de leçons de choses et de composition » qu'il désire non seulement voir suivi par le maître, mais transcrit dans le cahier de l'élève afin que celui-ci ait continuellement à sa disposition des jalons sûrs et un guide pratique. Il est persuadé que les compositions gagneront. Voici ce plan : 1^o Vue ou dessin de l'objet, 2^o Forme et dimensions, 3^o Parties principales, 4^o Matière, 5^o Couleur, 6^o Provenance ou artisan, 7^o Usage, 8^o Catégorie, 9^o Questions d'intelligence, 10^o Réflexions morales, 11^o Résumé oral, puis écrit.

Écriture. Amélioration très sensible. Dans quelques écoles, les cahiers sont encore mal tenus et dans d'autres, où ils sont bien soignés, il y a cependant lieu de constater que quelques détails font défaut. Il faut insister pour que tout soit complet.

Calcul mental et écrit. Quelques écoles sont bonnes, d'autres sont médiocres et quelques-unes — fort heureusement en petit nombre — sont faibles. Le livret est insuffisamment étudié dans quelques écoles ; sa nécessité est pourtant incontestable. Les solutions-types, qui sont un guide sûr pour l'élève, manquent très souvent. Leur importance est pourtant reconnue ; l'enfant qui peut avoir oublié la règle, voit son cahier et se rappelle. Dans un certain nombre d'écoles, on ignore la réduction à l'unité ; inévitablement, ces classes-là ont subi un échec ; les fractions décimales et les règles les plus importantes des fractions ordinaires sont parfois méconnues.

M. le Président engage les membres du corps enseignant à procéder, parfois, aux récapitulations au moyen de cartes sur lesquelles sont transcrits des problèmes analogues à ceux étudiés.

Histoire. On ne s'efforce pas assez à faire ressortir les faits principaux. Avant tout les grandes lignes avec les dates principales et l'indication des personnages les plus en vue, sans oublier les gravures.

Géographie. Il ne faut pas suivre l'ordre du manuel, qui n'est pas approprié à une classe primaire, mais aller du connu à l'inconnu, du particulier au général, du simple au composé.

Chant. Nous ne sommes pas encore de vrais chanteurs. Sous ce rapport, les allemands sont nos maîtres. Il s'agit de déraciner ce préjugé aussi faux qu'absurde que pour bien chanter il faut crier. Les chants doivent être appris par cœur.

Gymnastique. On a déjà répondu à l'attaque déloyale faite à l'autorité supérieure par certains journaux, qui prétendent que, dans notre canton, l'enseignement de la gymnastique était nul. Mais, si l'on veut éviter de prêter flanc à la critique, que cet enseignement soit donné régulièrement. Lorsque, à la campagne on reconnaîtra le côté utilitaire, hygiénique, disciplinaire et moral de cet enseignement, on aura détruit certains préjugés qui avaient cours lors de l'introduction de cette branche.

Economie domestique et ouvrages manuels. Je suis trop profane pour parler de cette question, qui, d'ailleurs, sera traitée à la réunion générale à Romont. Cependant je dois dire que son enseignement laisse à désirer. Quelques communes prévoient chaque année, à leur budget, une somme pour l'achat du matériel. L'exemple est à imiter.

Comptabilité. On l'enseigne à peu près partout. Il est regrettable que la loi ne rende pas cette branche obligatoire. Voici le programme à suivre : compte de l'enfant, d'un domestique, d'un particulier, d'un artisan, d'un agriculteur, inventaire et bilan, actes usuels les plus fréquents.

Géométrie. Par géométrie dans nos écoles primaires j'entends le toisé, c'est-à-dire l'évaluation des surfaces et des volumes en usage dans les campagnes. L'étude de ces éléments n'est-elle pas préférable et plus pratique que le calcul sur les alliages, les mélanges, la règle d'escompte en dedans, etc. ?

Dessin. La méthode pour l'enseignement de cette branche est généralement défectueuse. Il ne suffit pas de faire imiter un modèle du cahier, il faut que l'enfant reproduise au fur et à mesure ce que le maître trace au tableau noir.

Recrutables. Il est rappelé aux instituteurs les dix leçons préparatoires à donner aux recrutables. Vous savez l'importance, exagérée peut-être, que l'on attache aux examens de recrues ; il s'agit donc de ne pas marcher à la remorque ; mais que, au contraire, nous occupions un rang honorable dans l'échelle fédérale. Faites comprendre aux jeunes gens l'importance qu'il y a pour eux d'avoir de bonnes notes dans leur livret de service. Les opérations du recrutement commenceront cette année, le 20 août, à Châtel-Saint-Denis.

B. Communications

M. le président nous suggère l'idée d'instituer dans nos classes une « Caisse d'épargne scolaire. ». Cette question des « carnets d'épargne scolaire » est délicate, controversée. Néanmoins, nous dit M. l'inspecteur, je me permets de vous faire entrevoir les avantages réels de la création de ces caisses. D'un autre côté, nous verrons cette innovation donner prise à la jalousie de la part d'enfants pauvres, qui ne pourront pas verser leur obole. Mais l'instituteur dévoué saura user de tout le tact voulu pour mener la chose à bien ; aussi je l'engage à donner une bonne impulsion à la proposition que je viens de vous faire.

Passant à un autre sujet, M. le président nous dit que quelques écoles présentent un triste aspect : les salles sont nues et vides ; elles ont un air triste et sombre. Il est vrai que ce n'est pas la faute de l'instituteur, cependant celui-ci doit-il user de toute son influence

pour obtenir les tableaux que possèdent déjà quelques écoles : tableaux d'Histoire sainte et d'histoire suisse ; animaux utiles ; premiers soins à donner en attendant le médecin ; tableau horticole par Blanc-Dupont (pour école de filles) ; tableau sur la valeur nutritive des aliments, etc.

Les abords de l'école laissent aussi à désirer, et à qui est dévolu le soin d'y mettre ordre si ce n'est à l'instituteur. Quant à l'intérieur de quelques classes, il n'est pas fait au point de vue de la propreté, ce qui se pratique dans nos maisons par de simples ménagères ; le plancher n'est pas récuré comme le veut la loi ; ces écoles-là font une mauvaise impression. Par contre, j'ai gardé le meilleur souvenir de la plupart des maisons d'école où tout est correct et j'ai été édifié par la prière en commun, bien prononcée, que je recommande beaucoup.

Pour se rendre au désir qui lui a été exprimé, M. le Président nous engage à bien vouloir intéresser les élèves de nos écoles à l'Orphelinat agricole de Montet, œuvre philanthropique s'il en est. Il est appelé à rendre de si grands services à l'enfance abandonnée.

M. le chanoine Morel se joint à M. le Président pour encourager cette heureuse institution. Par des détails intéressants et judicieux, il a démontré combien est méritoire cet « asile de la charité » créé dans le but de venir en aide aux enfants vicieux, orphelins et abandonnés. Pour que cette œuvre ait plus de vitalité, il est nécessaire que l'on fasse un pressant appel aux bourses généreuses.

Afin d'éviter à M. l'Inspecteur une course inutile, les membres du corps enseignant voudront bien l'aviser chaque fois qu'ils obtiennent un congé de M. le Président de la Commission d'école.

Pour se conformer à une lettre émanant de la Direction de l'Instruction publique, à l'avenir les instituteurs et les institutrices seront tenus d'inscrire régulièrement les absences journalières de chaque élève ; l'avis, autorisant les maîtres à porter en bloc les absences pour maladie constatée par déclaration médicale, est donc abrogé.

En conformité des prescriptions édictées par le Département de la Police, les maîtres devront exiger de tout enfant ayant l'âge de fréquenter la classe, un certificat de vaccination. De même, lors de l'émancipation, chaque élève devra présenter un certificat de revaccination.

C. Rapport sur l'hygiène

Le rapport présenté par M. Berset à Arconciel mérite les éloges et les remerciements de toute l'assemblée. Ce travail complet et substantiel mérite une mention spéciale. Aussi sa place est-elle marquée dans le *Bulletin pédagogique*. M. Gremaud, administrateur du matériel scolaire, toujours dévoué au corps enseignant, donne d'excellentes directions relatives à nos envois de fournitures scolaires.

Nos *tractanda* sont loin d'être épuisés, mais, vu l'heure avancée, M. l'Inspecteur propose le renvoi de la *discussion à apporter au règlement scolaire*, toutefois avec la réserve, à ceux qui peuvent le faire, de bien vouloir lui communiquer les observations sur cette question.

Corseray, le 21 mai 1894.

C. CORMINBOEUF, secrétaire.

P.-S. -- La publication des rapports nous oblige à renvoyer divers articles, entre autres un article nécrologique sur M. Daguet.